



HIS MODE D'EMPLOI !!

Souvenez vous, nous vous l'avions dit… « Les HIS et la production ne font pas bon ménage. »

Pour rappel :

C'est sur ce postulat totalement erroné que la Direction de l'Unité SCC a décidé de réformer le fonctionnement des Heures d'Informations syndicales.

En effet depuis mars 2013, toutes les heures d'infos, sur la base d'une décision unilatérale, doivent se faire sur notre temps personnel.

Tout cela s'est fait dans le silence le plus total de la part de notre Direction qui s'est bien gardée de diffuser ou communiquer quoi que ce soit, pour expliquer les raisons de la mise en place de nouvelles modalités pour les HIS.

Voila une preuve de plus du « profond respect » que porte notre Direction à l'égard de se ses agents…

La Direction espère sans doute que par une non-information certains penseront que les HIS n'existent plus et ainsi mettre fin à ce système ancestral que tous nous avons pu apprécier ces dernières années.

Mais il n'en est rien !

La CFDT au côté des agents :

La CFDT-RATP est présente et continue de faire ses Heures d'Informations sur les différents centres du SCC. Nous ne lâcherons pas le terrain et continuerons à vous informer. Aussi n'hésitez pas à venir nous voir. Si vous n'utilisez pas votre droit à l'information vous faîtes le jeu de la Direction et lui donnez raison dans sa démarche de réforme. En outre venir à nos HIS c'est aussi joindre l'utile à l'agréable en faisant « monter » votre compte TS de soixante minutes tous les mois. Là encore ce n'est pas négligeable et ne doit pas être oublié.

CFDT-RATP Syndicat général CFDT des personnels du groupe RATP
7, rue E Dehaynin 75019 Paris. Tel : 0142038840 Fax : 0142007831
http://www.cfdt-ratp.com/



Les nouvelles modalités pour les HIS

Afin de participer à nos HIS vous devez :

- ⇒ **Retirez un bulletin auprès de vos encadrants**
- ⇒ **Faire remplir le bulletin par un de nos représentants CFDT-RATP**
- ⇒ **Le rendre à son encadrant**

Pour les horaires :

- ⇒ **08h45 > 09h45 (si le site est pourvu d'un service 09h45)**
- ⇒ **10h30 > 11H30**
- ⇒ **13H10 > 14H10 (pour le service 05h30 et spécial mixte : 14h10)**
- ⇒ **14H10 > 15H10**
- ⇒ **16h00 > 17h00**

Les dates :

Afin de pouvoir vous rendre à nos HIS, vous trouverez tous les mois nos dates dans nos différents panneaux syndicaux sur les sites.

En cas de doute n'hésitez pas à contacter l'un de nos délégué CFDT-RATP

POUR UNE VISION DIFFERENTE

N'HESITEZ PAS A VENIR NOUS VOIR !!